



Renseignement concernant la pac

Par **janovall**, le **09/08/2015** à **16:35**

a la mort de mon amie pourrai-je toucher la pension de reversion je suis pacse depuis le mois de mai avec mon amie

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **fabrice58**, le **09/08/2015** à **19:47**

La retraite de réversion est réservée au conjoint survivant, comme vous n'êtes pas mariés, vous n'aurez droit à rien puisque le PACS ne donne pas droit à la retraite de réversion.

De plus, si vous vous mariez, il faudra encore qu'elle meure avant vous.